

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 juin 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 5 juin 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la résolution 1478 (2003) du Conseil de sécurité, en date du 6 mai 2003, concernant le Libéria. Au paragraphe 25 de la résolution, le Conseil m'a prié de créer, en consultation avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001), un groupe d'experts de six membres au maximum, pour une période de cinq mois, qui sera chargé d'effectuer une mission d'évaluation et de suivi au Libéria et dans les États voisins afin d'enquêter et d'établir un rapport sur le respect, par le Gouvernement libérien, des exigences énoncées dans la résolution 1343 (2001); de déterminer si des recettes publiques du Gouvernement libérien sont utilisées en violation de la résolution 1478 (2003); et d'évaluer les répercussions humanitaires et socioéconomiques éventuelles des mesures qui entreront en vigueur comme prévu au paragraphe 17 de la résolution 1478 (2003).

Je souhaite par conséquent vous informer que, compte tenu des exigences énoncées dans la résolution 1478 (2003), et notamment de celle tendant à ce que je tire parti autant que possible, et selon qu'il conviendra, des compétences des membres du Groupe d'experts créé par la résolution 1458 (2003), j'ai nommé les six experts suivants :

1. Arthur Blundell (Canada)
2. Atabou Bodian (Sénégal)
3. Damien Callamand (France)
4. Enrico Carisch (Suisse)
5. Caspar Fithen (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
6. Harjit Singh Kelley (Kenya)

J'ai en outre désigné Atabou Bodian comme Président du Groupe d'experts.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan

